

Zeitschrift:	Actes de la Société jurassienne d'émulation [1857-1876]
Herausgeber:	Société jurassienne d'émulation
Band:	20 (1868)
Artikel:	Porrentruy sous le conseil de Régence en mai 1792 : rapport inédit de l'avocat Scheppelin avec notes historiques
Autor:	Kohler, Xavier
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-555201

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PORRENTRUY SOUS LE CONSEIL DE RÉGENCE

en mai 1992.

Rapport inédit de l'avocat ScheppeJin avec notes historiques

par X. KOHLER.

La révolution dans l'ancien Evêché de Bâle, qui amena la chute du pouvoir séculaire des Princes, et, après une vaine tentative de république rauracienne, aboutit au régime français, n'a pas encore trouvé son historien : on ne peut en effet donner le nom d'*histoire* à des notices partielles, ou aux quelques pages consacrées à ces événements dans des monographies jurassiennes. Une œuvre de cette nature rencontre bien des difficultés. Sans parler de questions toujours brûlantes, de personnalités dont le souvenir est encore vivace dans les esprits, et de maintes circonstances qui rendent ardue une esquisse impartiale de cette époque orageuse, on doit convenir qu'il est d'autres obstacles à surmonter : ainsi plusieurs des documents dont la connaissance importe le plus pour une étude conscientieuse des faits, n'ont pas encore paru. Il est donc à désirer que ces genres de pièces indispensables soient livrés à la publicité. C'est un document de cette nature que nous livrons aujourd'hui à l'impression.

On lit dans la *Relation fidèle de la manière dont s'est opérée la révolution du pays de Porrentrui et sa réunion à la France* : « Après cette action à jamais célèbre

(l'attaque du château), le Conseil de Régence dressa le procès-verbal de tout ce qui était arrivé, et l'envoya au prince retiré à Bienne, avec les papiers trouvés dans la voiture de Rengguer (p. 24).... » Ces pièces curieuses sont transcrrites dans le protocole des séances du Conseil intime du Prince (t. XI, an 1792) conservé aux archives de l'ancien Evêché de Bâle; ce volume renferme en outre un document plus important encore, le Mémoire *confidentiel* de l'avocat Scheppelin au Prince-Evêque touchant les événements qui se sont passés sous le Conseil de Régence en mai 1792. Ce mémoire de 31 pages in-folio, rapporte assez au long les faits sommairement indiqués dans la *Relation* imprimée (p. 12-24); mais il en est un, le principal cependant, soit l'attaque du château, auquel cette dernière ne consacre qu'une page et demie, tandis que le mémoire le décrit dans toutes ses circonstances.

Nous croyons rendre service aux amis des études historiques en publiant ce document et en l'accompagnant de quelques notes consistant la plupart en pièces officielles puisées à la même source, notamment « le procès-verbal du Conseil de Régence et la lettre de Rengguer, » cités plus haut. Nous aurions désiré compléter ce travail par des données biographiques et historiques de quelque étendue, mais nous aurions dépassé les limites que nous assigne forcément le cadre des *Actes* de la Société jurassienne d'émulation.

X. K.

Porrentruy, juin 1868.

Relation des événements

qui se sont succédé depuis le départ de Son Altesse
de Porrentruy à Bienne le 27 avril jusqu'à l'ar-
rivée du soussigné, 30 mai 1792.

Pendant que Son Altesse se préparait à partir et devait se séparer pour un temps incertain de ses fidèles sujets, pendant que les troupes autrichiennes faisaient les derniers mouvements pour un départ, qui devait redonner la force aux ennemis de la patrie, réveiller leur audace et faire renaître les sentiments d'indépendance et de révolte que l'appréhension des châtiments leur avait fait étouffer; les ouvriers atterrés voyaient devant leurs yeux les horreurs de la famine; le chaumage de tous les ateliers, le défaut de circulation, les précautions de toutes les personnes aisées leur présageaient un avenir affreux, des larmes de regrets annonçaient le trouble qui les agite. Les citoyens fidèles redoutaient à juste titre le moment fatal, où le peuple sortirait de son abaissement et, connaissant sa propre force, se porterait aux excès les plus désastreux. (A)

Pendant la nuit du 27 avril, un grand nombre de paysans occupaient les montagnes voisines; surtout les collines du Lomont retentissaient de coups de fusil et de cris fréquens: les portes de la ville étaient entourées de paysans, que la curiosité attirait et que les sentinelles repoussèrent jusqu'au moment où Son Altesse avec toute sa cour quitta sa résidence,

A peine eût-elle quitté les murs de Porrentruy que les bourgeois, notamment les fils du conseiller L'Hoste, occupèrent les portes de la ville, firent d'exactes patrouilles et préservèrent les citoyens du pillage, que l'on redoutait dans ce premier moment d'effervescence.

Le lendemain, 28 avril, la ville ressemblait à un désert; on ne voyait dans les rues abandonnées que quelques groupes de bourgeois, qui raisonnaient sur le départ précipité de leur souverain: le Maître-bourgeois en charge, commençant une nouvelle carrière, ne pouvait suffire à la multitude des objets dont il avait la direction; le petit nombre de personnes attachées au parti de Son Altesse étaient en butte aux murmures des citoyens qui se plaignaient de l'obligation de faire la garde pour elles. Le soussigné, redoutant une scission, qui pouvait avoir les suites les plus fâcheuses, craignant pour les foyers paternels, s'offrit le premier à faire la garde bourgeoise; cette démarche fut imitée de tous ses confrères, et la bourgeoisie, frappée d'une offre si inattendue, s'empressa de se joindre à eux, et trouva dans une réunion indistincte la force, qui seule pouvait parer aux désordres et prévenir les dangers, qui devenaient toujours plus pressants.

M. de Ferrière, qui devait commander les troupes françaises dans leur entrée dans ce pays, avait fait donner des assurances verbales aux citoyens de Porrentruy, que les François n'entreraient pas comme ennemis mais comme alliés, que si les brigands faisaient mine de vouloir déserter cette contrée dorénavant sous la protection de la France, il enverrait à première réquisition du secours, et purgerait l'Evêché de ces hordes destructrices. Ces assurances redonnaient l'espoir aux personnes intimidées, et le caractère du Général n'étant pas assez connu, on envisageait dans sa proposition une grandeur d'âme, feinte à la vérité, mais à laquelle il savait donner toutes les apparences de la réalité.

Le dimanche, 29 avril, arriva à 6 heures du matin un

aide-de-camp de M. de Custine, qui venait annoncer à S. A. l'entrée prochaine des troupes dans le pays, et fut très-surpris du départ de toute la Cour ; M. le conseiller Jobin, pour lors gouverneur du château, le reçut, et lui donna les renseignements convenables : cet officier fut à peine arrivé au château qu'il demanda (ce sont ses paroles) à voir ce digne ecclésiastique, victime de son patriotisme, qu'on retenait si indignement dans les fers ; cette permission lui ayant été accordée, il eut avec le curé Copin un entretien pendant une heure, et donna, en sortant de prison, un écu de 6 francs au concierge ; M. le gouverneur, croyant qu'une plus longue détention pourrait attirer des malheurs sur le château, le fit élargir à la réquisition de l'aide-de-camp : il alla donc loger au Soleil, où il était attendu d'un grand nombre de paysans, qui étaient venus le réclamer, retourna le lendemain avec eux, et entra dans sa paroisse au son de toutes les cloches et au milieu des cris d'ovation d'une multitude animée par la joie. (B)

Le dimanche la garde bourgeoise monta à huit heures de la matinée ; les avocats furent distribués aux différentes portes ; la journée fut très-paisible : à deux heures, il y eut une assemblée de toute la bourgeoisie pour organiser la garde bourgeoise, et former le corps des volontaires dont on céda l'établissement à M. Raspieler, avocat ; MM. Pauquier et Paul, tous deux chevaliers de l'Ordre militaire de St-Louis, furent choisis pour commander les patrouilles, qui furent établies à pied et à cheval tant hors que dans la ville ; le nombre des bourgeois qui devait veiller fut réglé suivant les rues.

A 4 heures du soir, arrivent quatre députés fugitifs, savoir, Crétin, Laissue, Laville et Caillet, et demandant l'entrée par la porte de St-Germain ; ils paraissent en habits nationaux, se disant volontaires à la suite de l'armée de M. de Custine, et paraissent par leur mine menaçante et les armes qu'ils portaient, être résolus à venger chère-

ment leur vie en cas (que) les bourgeois les arrêtent : ils sont conduits par l'avocat Arnoux au corps-de-garde ; les paysans les entourent et les embrassent. Après quelques salutations , ils se transportent dans le bouchon de la veuve Verneur. Le soussigné ayant été prévenu de leur arrivée , craignant leur désespoir, prévint et exhorte les parents de les engager à réparer leurs torts par une conduite plus régulière ; il se transporta lui-même près d'eux et leur fit une vive représentation ; il reçut une promesse qui devait le rassurer, si elle avait été sincère ; mais leur départ précipité de la ville, leur jonction à Alle firent naître un juste soupçon sur leurs intentions ; la ville doubla sa garde, et pendant qu'elle prenait ces précautions, ces quatre scélérats méditèrent de faire un mouvement populaire, et envoyèrent des circulaires dans toutes les communautés pour engager les paysans à venir en foule dans les avenues de la ville, sans doute pour se livrer à tous les excès que pouvait leur dicter l'esprit de vengeance et de récrimination ; mais les patrouilles à cheval, ayant découvert des attroupements pendant la nuit, en avertirent les bourgeois, qui bivacquaient , ceux-ci se portèrent avec une ardeur incroyable contre ces brigands, et en conduisirent quatorze au corps-de-garde, parmi lesquels se trouvait le nommé Piegai, qui avait reçu un coup de bayonnette à la figure ; leurs papiers ayant été examinés, il se trouva que Laissue les avait convoqués pour voir le passage des troupes françaises.

Pendant cette expédition , M. le secrétaire L'Hoste vint avertir qu'on avait entendu fermer une porte dans l'hôtel des halles pour lors inhabité ; la crainte d'un funeste incendie fit voler toute la garde à cet édifice ; les portes étant fermées, on fit venir un serrurier pour les ouvrir, on plaça à toutes les avenues des sentinelles, on entra en foule , on fit les plus exactes recherches, mais il fut impossible de déterrre le malheureux qui s'y trouvait enfermé ; enfin, après avoir parcouru infructueusement tous

les recoins des halles, la garde bourgeoise se rendit à l'hôtel-de-ville, où elle fut à peine arrivée qu'elle entendit crier que le scélérat enfermé était sorti en forçant la grille, qui donne dans la rue des Malvoisins; les bourgeois accourent au bruit, occupent toutes les rues, parcourent toutes les ruelles, entrent même dans la maison de Crétin, mais ne peuvent apercevoir l'inconnu, qu'on destinait à une mort inévitable.

Messieurs les conseillers Paris et Brodhag, qui avaient été envoyés au Général pour lui offrir tous les secours qui dépendraient de la ville, dans l'espérance d'une réciprocité dans les cas d'urgence, avaient rapporté que M. de Ferrière demandait des vivres et des marmites, qui furent chargés sur des chariots pour les conduire aux Rangiers, où l'ennemi devait camper; mais comme le transport était incertain à cause du grand nombre de brigands, qui infestaient les villages circonvoisins, le soussigné se mit à la tête de 10 bourgeois, et escorta les chars; arrivé au village de Cornol, il trouva l'armée, composée de 4000 hommes, savoir, de deux bataillons de volontaires du régiment de Tourraine, et des dragons et chasseurs d'Angoulême. Les volontaires marchaient en avant, les dragons étaient au centre, et les troupes réglées suivaient la marche. Cette colonne formait un fil, qui occupait une grande étendue de la montagne. Arrivés aux Rangiers, les volontaires furent placés à droite, les troupes de ligne à gauche, et cette petite armée, exténuée des fatigues d'une longue et pénible marche, fut ravie de trouver des vivres et des rafraîchissements, d'autant que, par la marche précipitée qu'elle avait faite pour trouver encore les Autrichiens dans les gorges, les vivres de l'armée étaient restés en arrière et ne sont arrivés que trois fois 24 heures après les troupes.

Le soussigné eut l'occasion de parler à M. de Ferrière qui paraît surtout réunir une grande force de persuasion et donne à tout ce qu'il dit une énergie qui entraîne.

La troupe se porta à l'improviste à Delémont et surprit les habitants étonnés, qui lui offrirent généreusement leurs logements et la pourvurent de vivres.

Le soussigné, ayant remarqué que le Général était mécontent du Magistrat, parce que celui-ci n'était pas accouru pour le complimenter, descendit aussitôt la montagne pour lui en faire part, et sur ce récit envoya le même jour deux députés dans la personne des S^{rs} Triponez et Béchaux père, pour s'acquitter de ce prétendu devoir ; ils furent accueillis par le Général, mais dès ce moment ils purent aisément s'apercevoir que le parti était irrévocablement pris d'abandonner la ville à ses propres forces, ou pour mieux dire, à sa faiblesse.

Le soussigné fut à peine de retour, qu'il apprit le départ de M. Jobin, qui avait déjà été menacé la veille à Rechési, et craignait justement qu'une troupe sans obéissance à ses chefs, ne le rendit victime d'une phréénésie patriotique, d'autant qu'il est certain que le Maire de Delle l'avait désigné, à cause d'une lettre qu'il avait adressée au Sr Girardin, jadis économie à Lucelle, et qui contenait entre autres cette phrase : que le Sr Jobin ne voulait aucunement traiter avec une nation, qui avait si indignement pillé les biens de l'église, et que Boillot s'était expliqué sur son compte d'une manière à ne pouvoir le rassurer.

Le château se trouvait donc abandonné, M. le conseiller Paris restait seul en ville, personne n'osait prendre sur soi de donner des ordres ; cependant les circonstances devenaient pressantes ; les événements se succédaient avec une rapidité incroyable ; les travaux devenaient incalculables, et personne ne pouvait les diriger : Son Altesse, ayant été informée de la détresse dans laquelle on se trouvait, nomma un Conseil de Régence, sous la Présidence de M. Paris, et daigna honorer de sa confiance les avocats Triponez, Béchaux, Arnoux et le soussigné, auxquels furent aggrégés les S^{rs} Guélat et Raspieler. Cette nomination arriva dans un temps où l'incertitude de l'ar-

rivée de Rengguer plongeait le peuple dans la crainte et l'embarras , où l'on voyait un orage se préparer dans le lointain , sans qu'il fût possible d'en prévenir les suites . Dans cette perplexité chacun avait un œil attentif sur les mouvements de l'ennemi du pays , on épiait soigneusement ses démarches , on engageait les communautés voisines de la France à informer de son arrivée , les précautions pour l'assurance des fortunes redoublaient , les honnêtes gens s'enquéraient avec inquiétude des nouvelles , une consternation générale faisait régner partout un morne silence .

Le soussigné reçut par un espion la nouvelle que Rengguer approchait du pays , qu'il avait envoyé des circulaires portant ordre aux préposés des communautés de tenir une assemblée , pour nommer des députés à la prochaine tenue des Etats , qui se joindraient à ceux qui avaient jadis été nommés et l'avaient soumis (suivi?) dans son exil , qu'on demanderait les armes , et qu'on formerait un corps de volontaires du pays pour se liguer aux François et garder les gorges ; il se transporta aussitôt à Bienne pour en faire (part) à S. A. et solliciter la rentrée au Magistrat du Maître-bourgeois Guélat , qui par résolution devait être rehabilité dans des droits , dont il avait été si justement privé .

Lorsque l'armée françoise franchit la montagne des Ranggiers , le perruquier Lemanne , outré du refus qu'il avait éprouvé , d'élargir son frère l'abbé , après avoir tenu les propos les plus incendiaires , menacé même le château d'une prochaine invasion de paysans , frémissant de rage de n'avoir pu réussir à occasionner ce tumulte , avait eu recours aux sollicitations ; il s'était adressé à Boillot et à un autre clubiste de Béfort , leur ayant représenté la longue captivité de son frère , et les avait suppliés de bien vouloir s'intéresser à son élargissement ; ces deux Jacobites lui donnèrent la promesse que sous peu de temps ils rendraient à son frère la liberté , et tinrent effectivement leur

parole, puisque quelques jours après, il fut sorti par eux des prisons, conduit avec une escorte à Delle, où il ne séjourna pas longtemps, mais craignant plus le mépris françois que la haine de ses compatriotes, il retourna aussitôt dans sa patrie, où des menaces fréquentes l'ont isolé dans sa maison. Ainsi cet apôtre de la révolution, jadis l'idole du peuple, qui bravait impunément toutes les autorités, voulait s'ériger en législateur, anéantir la Constitution, qui fut la première source des malheurs qui se sont accumulés dans la patrie, est devenu un être morne et silencieux, craintif et méfiant, envisagé par ses partisans comme un double traître; il n'ose mettre au jour une personne qu'il avait si souvent et avec tant de mépris promenée par les rues, lorsqu'il jouissait encore de la faveur du peuple.

Le soussigné, désirant connaître particulièrement les dispositions du Général sur notre pays, pour pouvoir se conduire d'après les renseignements qu'il recevrait, dans son retour de Bienne passa à Delémont, où il eut une conférence, en présence de M. le conseiller Migy, et où il lui fut dit que M. de Ferrière était un homme d'un caractère double et fourbe, qui s'était élevé à la faveur du peuple au rang de général, et cachait sous les apparences d'une popularité affectée, un orgueil et une vanité insupportable; qu'enami juré de M. de Custine, sans doute par la différence de leurs sentiments, il cherchait à le précipiter pour obtenir sa place; et sentant bien que sa conduite à Avignon avait imprimé une tache indélébile à son nom, que jamais il ne parviendrait que par la protection des clubs, il s'était associé Boillot pour lui servir de secrétaire et de motionnaire, dans les demandes qu'il pourrait former; qu'il espérait effacer dans ce pays jusqu'au souvenir de ses démarches à Avignon, en s'érigent en protecteur du pays, et jouant le rôle de médiateur entre le Prince et ses sujets; que lorqu'il apprit que le Prince était parti, il s'écria dans un moment d'agitation: « Votre Prince croit-il que

je suis ici avec mon Jourdan. » Aussi fit-il l'impossible, employa-t-il toutes les ruses dont il est capable, pour engager Son Altesse à rentrer dans son pays, et il n'a manifesté ouvertement ses intentions sinistres que lorsqu'il perdit tout-à-fait l'espoir de réussir dans une négociation si intéressante pour lui. (C)

D'ailleurs ce qui rendait ses manières, jusqu'à sa prévenance, suspectes, c'est la connaissance particulière qu'il avait des affaires de Rengguer, les instructions qu'il avait reçues sur la forme de la tenue des Etats du pays, et la protection qu'il lui accordait. Pourrait-on d'après des circonstances si positives encore douter que Rengguer n'eût dans la personne de M. de Ferrière un appui secret ?

Enfin Rengguer, dénué de toutes ressources, sans argent, sans appui que celui des scélérats qu'il avait su s'associer, et qui, entraînés dans ses malheurs, n'avaient d'autre espoir que la réussite de ses projets, approche de la ville de Porrentruy pour lui préparer de nouveaux désastres ; se méfiant d'un peuple qu'il ne connaissait plus, il n'osa courir les risques d'entrer dans sa patrie sans une protection étrangère, mais il intéressa à son sort les clubs de Béfort et de Delle, qui assurèrent sa personne par la crainte qu'ils inspiraient aux habitants.

La nuit du samedi au dimanche, 6 may, fut l'époque de son entrée ; pour lui donner une certaine pompe, il se fit accompagner par quelques jeunes gens de famille de Béfort ; arrivé à la porte du Faubourg, il envoya Jolat en députation au Magistrat assemblé, pour lui annoncer l'arrivée du protecteur du pays, et demanda le grand salon de l'hôtel-de-ville, pour donner un repas à 80 personnes ; ce député illitéré ayant reçu la réponse du Magistrat qu'il ne pouvait lui accorder l'appartement qu'il demandait, mais qu'il (se) préparait à le recevoir, Rengguer s'y rendit accompagné des députés fugitifs, des S^{rs} Boillot et Laporte, et autres gardes nationaux de Béfort. M. Laporte harangua le Magistrat et fit beaucoup valoir les

avantages de la nouvelle Constitution, il fit vivement sentir la protection ouverte que la France accordait au pays, il parla de l'égalité parfaite parmi les hommes, et s'étendit surtout sur le pacte fédératif que tous les citoyens françois avaient fait entr'eux de vivre et de mourir libres, etc. M. Triponez lui répondait au nom du Magistrat et à sa grande surprise que les François occupant ce pays, non comme ennemis mais comme alliés, il espérait de la loyauté françoise, qu'elle accorderait toujours des secours efficaces à ses alliés pour le maintien de la Constitution et l'exécution des ordonnances d'un souverain sous les sages loix duquel il avait le bonheur de vivre, etc.

Rengguer, mécontent de cette réponse, alla loger cette première nuit chez sa sœur. Le lendemain, dimanche 7 may, arrive la musique turque de la garde nationale de Béfort ; 24 musiciens parcoururent les rues de Porrentruy en jouant l'air *Ca ira* ; des cris de *Vive la nation* se font entendre de toutes parts ; cette bande de musiciens dirigea sa marche vers l'église des Capucins, où il y eut une messe militaire ; après midy le bonnet de la liberté est placé sur le portail et la liberté confinée à l'hôpital ; le jeune Felmey de Béfort, croyant que le peuple de Porrentruy s'attrouperait autour de ce signe de la confraternité pour encenser la liberté, voyant cependant que le bonnet du républicanisme était parfaitement isolé, criait d'un ton aigu : *encore personne*, et personne n'osait avancer ; le bonnet rouge resta donc arboré sur la grille de l'hôpital, sans avoir reçu les compliments d'usage. Sur le soir commencèrent les orgies patriotiques : un grand souper, qui n'est pas encore payé, fut préparé à la Cigogne ; les députés fugitifs y assistèrent, et après s'être enivrés, se préparèrent à la danse. Le bal commença à 8 heures du soir ; les rafraîchissements qu'on y servit furent de l'eau fraîche, et la jeunesse de Béfort aurait quitté le salon de l'hôtel-de-ville le gosier bien aride, si le Magistrat, par l'effet

d'une munificence extraordinaire, ne leur avait envoyé une douzaine de bouteilles de vins étrangers.

Le lundi se passa assez tranquillement ; Rengguer, mécontent de sa réception, préparait son départ, mais ayant été averti qu'il était poursuivi par les chasseurs de Son Altesse, il demanda une escorte à M. de Montigni, qui lui répondit froidement qu'il ne pouvait sur simple réquisition d'un particulier accéder à sa demande ; que n'ayant aucun ordre de généraux, il ne pouvait disposer de sa troupe en sa faveur, et Rengguer, quoique annonçant avoir des ordres du ministre, fut obligé de passer par la France pour se rendre à Bâle, où il espérait pouvoir faire imprimer les premières annonces de la tenue prochaine des Etats.

Pendant cette intervalle, il fut aisé de remarquer que Rengguer avait fait une impression bien vive sur quelques membres du Magistrat ; l'appui du club de Béfort qui depuis longtemps est l'âme des délibérations clandestines des sectaires de Porrentruy, les insinuations de Rengguer, la protection de Ferrière déterminèrent bientôt l'incertitude du parti qu'ils balançaient de choisir ; aussi dès cet instant les bourgeois se séparèrent ; le corps des volontaires, érigé pour la sûreté publique, fut le prélude de cette scission. Les plus audacieux se distinguèrent par les rubans nationaux ; les maisons de Crétin, de Beck, de Schneider devinrent les lieux consacrés à leurs assemblées tumultuaires ; de fréquents murmures, des propos hasardés, une effronterie menaçante annoncèrent des intentions non équivoques d'adhérer au parti de Rengguer.

Le peuple, séduit par l'appât d'une liberté apparente et surtout par celui du partage des biens ecclésiastiques, soupirait, sans en sentir les conséquences, après le moment où il se trouverait au sein des richesses et de l'opulence ; croyant fermement que jamais son légitime souverain ne retournerait plus dans les états de sa domination, il se livra entièrement à Rengguer, et étouffa ainsi le reste

des sentiments qui portaient encore son affection jusqu'au désir ardent de revoir son bon maître.

M. le conseiller Paris, s'étant lui-même présenté au Magistrat, pour y donner lecture du rescript que Son Altesse lui avait adressé, dans lequel elle daignait lui témoigner sa satisfaction sur les mesures qu'il avait prises pour la tranquillité publique, fut très-surpris d'entendre que le Magistrat délibérait de réclamer l'exécution du Traité d'alliance, en demandant des troupes en vertu de l'article II, et surtout redemandait avec instance le Maître-bourgeois Guélat. Ces deux résolutions ayant été presqu'unanimes et le Maître-bourgeois n'ayant voulu se rendre à l'hôtel-de-ville sur la simple citation du voëble, le Magistrat et la commune lui envoyèrent une députation ; il céda à des instances si flatteuses et se transporta à l'hôtel-de-ville, où il fut reçu aux acclamations et aux applaudissements de toute l'assemblée, mais il fit bientôt paraître que son patriotisme cède toujours à son intérêt, puisque le peuple, craignant les horreurs de la famine, demandant avec vivacité qu'on prit des précautions pour l'exportation des grains, M. Paris fit la proposition de faire une visite des greniers, mais Guélat s'y opposa d'une manière si révoltante que M. Paris ne put s'empêcher de lui dire en face si c'étaient là les premières marques d'affection qu'il donnait aux bourgeois. Cependant Guélat tint ferme et l'idole du peuple triompha sur la nécessité publique.

Dès cet instant sa conduite a été purement passive, ne parlant jamais, machinant sourdement ; plus rusé que ses confrères, il jeta un œil observateur sur l'avenir et résolut de diriger son opinion suivant la prépondérance de l'un ou de l'autre parti.

M. de Custine, que le général de Béfort cherchait à précipiter pour rassasier son ambition démesurée, avait éprouvé des revers à l'Assemblée nationale ; on lui imputait à crime d'avoir averti le Prince de son arrivée et

d'être la cause que les Autrichiens n'étaient pas tombés sous le canon de la France ; on lui reprochait d'avoir éludé les ordres qu'il avait reçus, on le menaçait du tribunal d'Orléans ; il sut cependant se justifier et triompha de ses ennemis.

M. de Montigni rappelé à l'armée, parce que la proximité de la ville et surtout les rafraîchissements du château plaisaient trop à ses dragons, demanda à la Régence et au Magistrat un acte de vérité, qui attestât les services qu'il avait rendus tant à la ville qu'au château : il fut expédié avec cette vérité que la reconnaissance dicte, et l'on est obligé de convenir que tant et si longtemps qu'il fut dans la proximité de la ville, elle a joui d'une tranquillité parfaite, et Rengguer aurait perdu son crédit, si le sort, en éloignant ses troupes, n'avait réservé à la patrie de nouveaux revers.

M. de Ferrière, ayant quitté Delémont pour pacifier une insurrection arrivée à Lure, ne put s'empêcher à son retour de parler à Béfort et à Delle du pays ; après des plaintes amères sur le départ du Prince et sur l'éloignement du pensionnat de Bellelay, après avoir beaucoup parlé de la protection qu'il était intentionné d'accorder à l'Evêque de Bâle et surtout à cet établissement où la jeunesse de France vient puiser ses principes et son éducation ; après avoir même dit qu'il aurait embrassé ces enfants et les aurait consolés de l'exil de leurs pères, il déclara par une contradiction frappante mais qui provenait de la présence des personnes qu'il croyait affidées, qu'il aurait voulu garder à vue l'Evêque de Bâle, que le but principal de sa mission était perdu, qu'il aurait voulu retenir sous la force de ses armes ces jeunes rejetons des familles illustres de la France, sans doute pour avoir des otages assurés contre la rage des émigrés, dont on redoute les effets. Des avis certains ont été donnés à ce sujet ; S. A. et M. le R^{me} abbé de Bellelay en ont été prévenus, et ce projet désastreux n'est plus qu'un vain et inutile désir.

Pendant l'absence de Rengguer, Jacques Voisard, Nicolas Brahier, le chanoine Priqueler, le ci-devant Promoteur Voisard retournèrent au pays pour faire des prosélytes au parti de Rengguer; l'effronterie avec laquelle ils parcouraient les rues, la bizarrerie de leur costume, l'indécence de leur démarche, faisaient apercevoir qu'ils n'avaient d'autres sentiments que ceux qui se fomentent dans les clubs jacobites. Toujours en activité, quoique tranquilles en apparence, on les voyait cabaler sourdement avec les François, qui accouraient en foule au pays; on parlait déjà dans la Prévôté de St-Ursanne d'établir des municipalités; les villages les plus proches de la ville de Porrentruy retentissaient de cris d'insurrection et de propos séditieux; les officiers de S. A., menacés des plus mauvais traitemens, n'osaient plus assebler les communautés, quelques-uns même ont éprouvé les effets de la violence des députés; les fidèles sujets craignant les incendies, restaient tranquilles, plaignaient leur sort et n'avaient pas la force de le changer par un coup de vigueur; c'est dans cet état de choses que Rengguer devait retourner au pays et jouir du triomphe des scélérats.

Cependant la crainte que les chasseurs lui avaient inspirée, avait irrité ses partisans; Crétin, premier ministre de sa violence, avait vomi les menaces les plus affreuses: « Si Rengguer succombe, disait-il, nous n'épargnerons ni le fer, ni le feu, ni même le poison, pour exterminer le reste des partisans du Prince; » il eut même la témérité d'afficher à la table noire un placard portant ces atrocités, sans que le bourgeois intimidé ait eu le courage de l'empêcher.

Ce même Crétin avait ramassé les partisans de Rengguer et leur avait donné un souper; on avait été prévenu que cette horde de brigands méditait un coup de main pendant la nuit; aussitôt les sujets du parti du Prince s'assemblèrent et préservèrent seuls la ville du plus affreux désastre; cette troupe fut intimidée par la résolution

qui avait été prise de foncer sur elle au premier signal elle se dispersa et la nuit ne fut pas troublée par le tumulte du brigandage.

Rengguer, ainsi qu'il a déjà été dit, s'était transporté à Bâle, en passant sur le territoire françois, parce qu'il craignait les embuscades des chasseurs, et parce que, sur l'avis du soussigné, Goetschy avait refusé d'imprimer ses lettres de convocation. Il croyait que dans un état républicain on serait bien empressé d'imprimer ses infâmes diatribes, mais quelle fut sa surprise, lorsqu'il se vit saisi par le lieutenant de police, comme un proscrit dont la tête était mise à prix, et conduit à l'hôtel-de-ville comme un criminel; il fut cependant élargi, sans doute par des raisons qu'il ne m'appartient pas d'analyser.

Ce début ne devait pas prolonger son séjour à Bâle; n'ayant d'ailleurs d'autre argent que 16 louis que Jeannat Varré de Porrentruy lui avait prêtés, il ne pouvait soutenir longtemps la pompe d'un partisan, qui se disait gouverneur d'un pays; aussi quitta-t-il la ville de Bâle assez précipitamment, craignant à juste titre que les aubergistes ne renouvellement la scène de son arrestation, qu'aucune raison n'aurait plus éludée; il se rapprocha donc du pays, et réalisa les événements vraiment frappans, qui ont troublé le repos d'un état, qui semblait devoir être à jamais l'asile de la paix.

Il prit sans doute des chemins détournés pour arriver à Delémont, puisqu'il se rendit à Glovelier avant qu'il fût parvenu à cette ville, et chercha, mais infructueusement, à soulever les habitants de ce village.

Le garde-police, qui entendit ses propos, saisi d'une juste indignation, voulut l'arrêter et le mettre aux chaînes, mais le maire du lieu où il logeait, craignant le ressentiment du Général, qu'il savait être son protecteur, et surtout les dévastations dont Rengguer sait si bien menacer ceux qui n'entrent pas dans sa coalition, empêcha ce cou-

rageux archer d'exécuter une entreprise qui mettait peut-être à jamais fin aux malheurs de l'Evêché.

Rengguer, n'ayant pu s'attirer un village qui, dans ces moments critiques, a signalé son attachement à la personne de son souverain, inquiet sur l'incertitude de l'adhésion à son parti, se rendit à Delémont, où le Général était attendu, mais n'osa se montrer jusqu'à l'époque de son arrivée. Rengguer pour lors se rassura, parcourut les rues, et certain d'être accueilli par M. de Ferrière, parce qu'il était recommandé par le ministre jacobite Dumouriez, demanda une conférence secrète à ce Général. Elle lui fut accordée, dura une heure et demie, et tourna sans doute à l'avantage de Rengguer, quoique son objet n'ait pu parvenir à la connaissance de personne, puisque le lendemain Rengguer parut à la grande parade, qui avait lieu à cause de l'arrivée du colonel du régiment de Touraine, affublé d'un habit de garde national, et se présenta au Général, qui le reçut avec une familiarité et un sourire qui dénotait une grande intimité. Comme la curiosité attirait un grand nombre de paysans des villages voisins pour voir cette pompe militaire, Rengguer, accompagné du Général, les aborda, et comme il leur parlait, ainsi que M. de Ferrière, le langage du pays, ils formèrent aussitôt un cercle autour de lui, et il prit occasion de leur parler en ces termes : « L'Evêché de Bâle n'appartient plus à » l'Empire, mais à la France, par droit de conquête ; elle » m'a choisi pour gouverner un pays depuis longtemps » malheureux, et pour briser les fers de mes compatriotes. » La constitution du St-Empire est vicieuse et tyrannique ; » le bâton du despotisme est toujours levé pour frapper » d'innocentes victimes ; la Constitution françoise est la » seule qui conduit au bonheur, puisqu'elle remet la sou- » veraineté dans les mains du peuple, établit une parfaite » égalité et détruit à jamais jusqu'au souvenir de la féoda- » lité et de la noblesse ; les corps ecclésiastiques, les mo- » nastères, les chapitres sont des fléaux destructeurs de

» la subsistance du peuple, leur abolition devient nécessaire, votre Prince recevra une pension pour son entretien, le reste appartiendra aux vrais propriétaires dans la régénération présente. Armons-nous tous pour la défense de nos droits ; le pays peut fournir 10,000 hommes ; ne soyez pas inquiets des armes, la France, qui nous protège, y a pourvu par un effet de sa générosité, etc. » — Il parla de cette manière pendant une heure et demie, tantôt en françois, tantôt en patois : ces paysans stupéfaits ne proféraient pas une parole, mais méditaient en silence sur ce qu'ils venaient d'entendre ; quelques-uns disaient : « Rengguer nous a dit vrai, car il est certain que les Autrichiens donnaient de fréquens coups de bâton. » Il répandit ensuite des manuscripts qui contiennent en abrégé le plan de la nouvelle Constitution, et portent 6 articles principaux :

- 1^o Eriger le pays en république sous la protection de l'Empire français.
- 2^o Accorder au Prince une pension viagère.
- 3^o Armer le peuple aux frais de la France.
- 4^o Supprimer les corporations, couvents et chapitres.
- 5^o Faire des fortifications aux dépens de la France.
- 6^o Ne pas gêner les ecclésiastiques dans le libre exercice de leur culte et ne pas les assujétir à la prestation du serment.

Ferrière, qui remarquait l'impression que ce discours faisait sur eux, riait de leur étonnement, cherchait à les rassurer en leur frappant sur l'épaule, et comme il parlait depuis longtemps d'armer le pays, prenant pour prétexte l'art. 3 du Traité d'alliance, qui portait « que les deux états alliés concerteraient les mesures pour garder les gorges, il leur aplaniissait les difficultés à ce sujet, et lorsqu'il voyait un bel homme dans ces groupes rustiques, il lui disait du ton le plus affectueux : « Voilà les soldats qu'il nous faut, etc. »

Cette protection ouverte de Rengguer était bien propre

à intimider les sujets, aussi détermina-t-elle à entrer dans la ligue de Rengguer la plupart des sujets qui ne trouvaient pas dans leurs sentimens cette fermeté qui, supérieure à la force et aux menaces, brave le danger pour l'observation des devoirs d'un bon citoyen. D'ailleurs les insinuations insidieuses des satellites de Rengguer, les promesses d'une fortune brillante, l'aspect d'un avenir heureux, flattaient trop les sens d'un peuple simple, qui, éloigné d'un souverain dont on le séparait pour jamais sans qu'on osât ranimer son affection, adoptait évidemment des systèmes monstrueux, dont personne n'avait encore osé leur faire apercevoir les erreurs.

Rengguer, fort de cet appui qu'il a si bien su faire valoir, dirige déjà ses pas vers Porrentruy; mais avant son entrée, il envoie son domestique annoncer dans les communautés que le protecteur du pays arrive; que l'assemblée nationale lui a fait présent de l'Evêché de Bâle; qu'il en est dorénavant le seul maître; que jamais le Prince ne retournera dans ses états. Il se rend le samedy, 6 may, à Cornol, où il fait assembler la communauté, et lui annonce son dessein; il envoie ensuite ses émissaires dans toutes les communautés, tant de l'Ajoye que de la Prévôté, pour y publier un ordre de se rendre en foule le jour de l'Ascension, à 3 heures après midy, à Porrentruy, pour redemander les armes; les promesses d'un coup à boire, du salaire de la journée ne sont pas oubliées; ceux qui se montrent réfractaires à des ordres si illégaux sont en butte aux menaces les plus atroces de la mort, du pillage et de l'incendie; cette coalition se forme, ces ordres s'exécutent, et déjà, dès les 5 heures du matin on vit arriver une quantité prodigieuse de paysans, qui se promenaient sur la place; cette foule augmentant toujours et la Régence ayant été avertie du complot qui se tramait, envoya une députation au Maître-bourgeois pour le prier de convoquer une assemblée générale de la bourgeoisie, et l'exhorter à coopérer avec les serviteurs de S. A. à la

défense de la ville et du château; cette assemblée ayant eu lieu, on arma les bourgeois et on leur donna 75 fusils, qui joint à 90 qu'ils avaient déjà, faisaient une quantité de 165. Cette force étant plus que suffisante pour résister aux brigands, le soussigné invita toute la bourgeoisie à un rafraîchissement au château pour l'engager à le soutenir contre les attaques dont il était menacé.

A midi la foule augmenta au point que les rues, semblables aux jours de foire, étaient jonchées de paysans; déjà on entendait des cris et des menaces, et la garde, trop faible pour les contenir, fut doublée. Après vêpres, les volontaires s'assemblèrent au son du tambour. M. Peau-mier, leur commandant, les conduisit devant la paroisse, pour apprendre la charge; ayant manœuvré pendant une heure, on vint avertir que Rengguer arrivait; aussitôt la compagnie se rend sur la place et se range en ordre de bataille, on donne aux volontaires des munitions, qu'on distribue ouvertement, afin que le peuple l'aperçoive, et on commande la charge. Dans ce moment des cris de : Vive la nation ! annoncent l'entrée solennelle de Rengguer. Un paysan, nommé Crétin, de Cornol, monté sur un coursier, précédait la marche; ensuite succèdent des enfants depuis 8 jusque 14 ans, armés de bûches; ils sont suivis d'un grand nombre de paysans portant des pieux sur l'épaule, quelques-uns des fusils, et toute cette cohorte marche rangée sur 5 ou 6 hommes de front. Au centre se trouve la voiture de Rengguer, traînée par quatre chevaux de Jean Varré de Porrentruy, dans laquelle étaient assis Rengguer, Crétin et Moser le jeune. Ce nouveau Jourdan, en passant sur la place, salue d'un air riant les volontaires, croyant qu'ils étaient assemblés pour parader; mais il ne reçoit aucun contre-salut: cette voiture est suivie d'un nombre prodigieux de paysans armés et rangés comme les précédents, et toute cette cohue, au nombre de plus de 500, traverse la ville dès la porte de St-Germain jusqu'à celle de Courtedoux, et dirige sa marche directe-

ment vers le château. La sentinelle, placée à la tour Refuës, ayant averti du danger, les portes du château furent fermées, et tous les chasseurs et domestiques montèrent à la chambre de M. Bouhallier pour voir défiler cette petite armée de brigands ; les chasseurs voulant aussitôt faire feu, M. le conseiller Paris les empêcha de tirer, avant qu'on sache ce que cette cohue demandait, sans qu'il ait désigné Rengguer ou d'autres ; cette précaution lui avait paru d'autant plus nécessaire que le château manquait de munitions, que le nombre de ses défenseurs était très-petit, et surtout que l'événement étant incertain, il n'était pas à propos de mettre au désespoir des gens, qui pouvaient encore faire une réquisition ; que d'ailleurs, sans direction dans ce cas d'urgence, il craignait d'encourir le blâme, s'il avait commencé une scène d'horreur avant y avoir justement été provoqué par quelques forfaits.

Le soussigné, voyant que le Magistrat empêchait les bourgeois de se rendre au château, qu'après que les portes de la ville avaient été fermées pour pouvoir voler à la défense de la Résidence, on les avait fait rouvrir, monta précipitamment en Cour, suivi du fils de l'organiste L'Hoste, du jeune Hermann et Schwartzlin le maçon, et arriva au moment où l'on faisait les préparatifs pour une juste défense.

L'Hoste, secrétaire, qui avait la clef des munitions, parce qu'elles étaient renfermées à la Monnoye et que pour cette raison jamais M. Piquerez n'avait voulu s'en charger, accourut précipitamment pour la remettre au Sr lieutenant des gardes de S. A., et voyant que la sentinelle placée à la porte, qui donne sur la ville, se laissait entourer de paysans, sans se remuer, en montant, lui cria : « *Sentinelle, fais ton devoir.* » Elle chargea pour lors seulement son fusil et dispersa cet attroupement, dont une partie fut encore chassée en bas du château par le soussigné, et les quatre hommes qu'il conduisait.

Etant résolu qu'on attendrait le premier acte hostile pour fondre sur ces brigands, et les canons étant placés en face de la porte de la campagne, soutenus par les soldats de la garde de Son Altesse, des sentinelles ayant été placées au jardin pour avertir en cas d'attaque de ce côté, les chasseurs et les bourgeois étant l'avant-garde, on attendait avec impatience que les paysans forcent les portes, mais tout-à-coup la sentinelle placée à la Réfuës crie au feu, et qu'il brûlait au chantier; aussitôt le Sr Paris, qui se trouvait près de la porte à côté du Sr Piquerez, dit qu'il fallait faire une sortie vigoureuse. Pendant qu'on ouvre les portes, le Sr Piquerez dit à ses soldats ce qui suit : « Mes amis ! voici le moment où vous pouvez signaler votre zèle pour le service de S.A.; c'est lui qui vous donne du pain, vous devez le défendre; je resterai à vos côtés, et que le premier de vous qui me verra broncher me donne un coup de fusil. »

Pendant ce discours la porte s'ouvre, le canon marche en avant, et l'avant-garde se porte contre la maison du maître chasseur, où l'on fut à peine arrivé que le malheureux Vuille est tué d'un coup de fusil, qui lui fut ajusté par un paysan embusqué derrière un tas de planches; un autre chasseur, nommé Cordonnier, reçoit en même tems un coup qui lui perça son habit; une juste colère ayant animé tout le monde, on a fait un feu continual sur ces paysans et on a tiré indistinctement sur ceux qui se présentaient; le canon arriva enfin, et fut pointé contre le petit bois de sapin, où les paysans en déroute se retirèrent en foule; le caporal Lovi le pointa du mieux qu'il put, et en lâcha une bordée sur ces malheureux, qui acheva de les disperser. On se transporta précipitamment au chantier, où il y avait près de 1500 toises de bois et quelques cents tonneaux de sel; environ 6 toises brûlaient déjà, et on remarqua qu'on avait voulu mettre le feu à ces tonneaux de sel déposés dans cet endroit par la nation françoise, en les parsemant de poudre, pour en précipiter

l'éclat; on dispersa les bûches allumées et le feu fut bientôt éteint, au grand bonheur du château et de la ville, car, si malheureusement cet incendie avait eu des suites, Porrentruy devenait infailliblement la proye des flammes et ne serait plus aujourd'hui qu'un tas de pierre.

Mais comme ces paysans fuyaient de toutes parts, on les poursuivit depuis le haut de la Vignette, et on fit vigoureusement feu sur eux, lorsque le lieutenant Béchaux et quelques membres du Magistrat arrivèrent en criant : *Ne tirez pas*, etc., mais on continua de faire feu, puisqu'un paysan de Cornol a été blessé, et un autre en fuyant tué par un domestique du Prince d'un coup de pistolet.

La déroute ayant été générale, toute la plaine était couverte de paysans, les uns fuyaient en troupe d'un côté, d'autres dirigeaient leurs pas en murmurant vers leurs communautés, de toutes parts on ne voyait que des groupes rustiques. Le berger a ramassé un char de pieux, qu'ils avaient abandonnés pour courir plus aisément, et c'est ainsi que se termina l'escarmouche du 17 may, qui dura depuis 3 heures et demie jusqu'à 7 heures du soir.

On fit la visite du champ de bataille: on trouva, outre le chasseur, deux paysans tués, savoir, un à la Vignette et l'autre dans le verger du maître chasseur; un troisième poussait encore quelques soupirs, on le fit aussitôt transporter à l'hôpital, où il fut pansé par M. le conseiller Godin et mourut vers minuit. Le lendemain, ces cadavres furent enterrés dans un creux à côté de la tuilerie jusqu'à ce qu'on puisse les inhumer en terre sainte, sans danger de réveiller le désespoir des parents. La voiture de Rengguer fut mise en pièces, on y trouva des papiers, un manteau, l'habit de son domestique, quatre chemises, un soulier, une paire de boucles d'argent, et quelques pièces de monnoye en cuivre. (D)

Ensuite on disposa des patrouilles autour du château pour éviter les embuscades, et le soussigné descendit

avec M. Paris en ville pour concerter avec le Magistrat les mesures de sûreté pendant la nuit, qui devait être troublée par un nouvel attrouement, mais leur surprise fut extrême, lorsqu'ils entendirent les menaces des bourgeois de leur donner des coups de fusil, menaces que M. Raspieler avait déjà éprouvées quelque tems auparavant, comme étant cause du désastre qui était arrivé, et surtout lorsque M. le lieutenant Béchaux leur dit qu'il le ferait lanterner pour statuer un exemple, et lorsque le conseiller Rossé proféra mille invectives contre eux et les accabla de sarcasmes.

Pendant que ceci se passait au Magistrat, arriva chez le Sr Procureur fiscal Triponez le malheureux chirurgien Merguin, meurtri de coups et dégouttant de sang; il lui dit qu'il était victime de son attachement pour son souverain; que ces brigands, connaissant ses sentimens, l'avaient saisi, assailli à coups de pieux et se disposaient à le lanterner, si Rengguer, moins barbare que ses satellites, ne les avait empêchés de commettre ce crime et n'avait secouru ce brave et infortuné citoyen.

Le soir, on put à peine rassembler 29 volontaires pour patrouiller autour de la ville, tant l'animosité était grande contre le château; on empêchait les patrouilles bourgeois de monter jusqu'en Cour; une scission générale éclatait dans la bourgeoisie; le parti caché de Rengguer commençait à se déclarer, et il était aisé à remarquer qu'il n'attendait que le moment de la réussite de ce premier mouvement pour se joindre à la ligue et changer la constitution.

M. le conseiller Paris, après avoir employé toute la nuit à faire sa relation à Son Altesse, mais ne pouvant oublier sa réception au Magistrat et surtout les menaces du lieutenant Béchaux, intimidé par l'abandon général où se trouvait le château, craignant pour ses jours, se disposait à s'éloigner pour quelque tems, la Régence devenait privé d'un chef qui avait signalé son zèle pour son souverain; dans cette perplexité la Régence prit le parti

d'adresser une information officielle à M. de Ferrière, qui contenait les détails de l'affaire du 17 may et dans laquelle il était supplié de ne donner aucun secours à Rengguer. M. Moreau fut chargé de sa présentation et eut bien des peines à obtenir une réponse du Général, qui consista enfin à déclarer qu'il ne pouvait donner de secours à la ville, puisqu'il était subordonné à M. de Custine, qu'il fallait s'adresser à lui, puisqu'il commandait en chef, mais qu'il nous assurait que les Limousins ne marcheraient pas contre nous. Sur cette réponse M. Moreau adressa, au nom de la Régence, une lettre à M. de Custine, contenant la même réquisition, qui fut remise à son aide-de-camp et sur laquelle aucune réponse n'est encore survenue.

Le château étant dénué de secours du côté de la ville, la Régence envoya des circulaires dans tous les villages d'Ajoye pour obtenir des hommes moyennant salaire, mais la crainte des mauvais traitemens, le spectacle encore récent de la scène sanglante du 17, retenaient les esprits en suspens et personne n'osa se présenter, sauf huit hommes de Courtedoux qui veillèrent pendant toute la nuit, le maire à la tête, sur le château.

La Régence se trouvait dans cette situation pénible et critique, lorsque deux officiers nationaux, qui le jour de l'Ascension s'étaient promenés tranquillement par les rues de Porrentruy, et avaient été témoins oculaires de l'attaque du 17, demandèrent à parler à la Régence ; MM. Guélat et Triponez se transportèrent aussitôt chez eux et recurent la déclaration suivante : « Nous avons été témoins » de votre conduite le jour de l'Ascension ; vous avez op- » posé une résistance légitime à Rengguer, qui s'est an- » noncé en brigand ; nous rendrons compte à la nation » françoise des circonstances de cette affaire, en attendant » nous prenons votre pays et surtout le château sous la » protection françoise ; nous le pouvons, nous sommes » les commandants des volontaires de Besançon et des » Limousins de St-Ursanne ; il n'y aura plus de sang ré-

» pandu. S'il arrive une attaque, nous nous présenterons
» et les nationaux rebrousseront chemin. »

Ils demandèrent ensuite à vérifier le corps de délit; le soussigné les conduisit au chantier, où ils virent encore les vestiges de l'incendie, et leur expliqua les positions où se trouvaient les paysans et les défenseurs du château; bientôt arrivèrent les députés du club de Béfort pour prendre des renseignements sur l'affaire du 17 May; ils furent rejoints par un aide-de-camp de M. de Ferrière, qui venait à Porrentruy pour le même objet.

Les communautés reçurent ordre de la part de Rengguer de fermer tous les passages, de ne rien laisser parvenir à l'étranger, surtout pour le service de Son Altesse, ce qui fut exécuté par les mauvais sujets de Cornol et Courgenay; la nuit se passa tranquillement. Le samedi matin, ces deux François qui la veille avaient fait mine de protéger le château, s'érigèrent en protecteurs de Rengguer; l'horreur qu'ils inspirèrent fit qu'on les abandonna à eux-mêmes. Rengguer envoya sur ces entrefaites une réquisition par écrit à la Régence de lui abandonner le château pour y tenir l'assemblée des Etats; qu'en cas de refus il se porterait à des excès, qui seraient fâcheux tant pour lui que pour elle.

Pendant qu'on délibérait sur la réponse qu'il fallait donner à cette adresse, pendant qu'on assemblait le Magistrat pour lui en donner connaissance, le soussigné, menacé des bourgeois, craignant la vengeance de Crétin, partit de Porrentruy par des chemins détournés pour se rendre à Bienne, et peu de temps avant son départ, apprit que le village de Chevenez comptait un grand nombre de blessés.

Tel est le récit fidèle et exact des événements, qui sont arrivés depuis le départ de S. A. jusqu'à celui du soussigné; puisse-t-elle envisager dans la présentation de ce détail historique des troubles du pays, qu'il voudrait pouvoir passer sous silence, du moins le témoignage d'une

affection sans bornes , d'une fidélité inaltérable et du respect le plus profond avec lequel il a l'honneur d'être

De Votre Altesse

Le très humble serviteur
et le plus dévoué sujet

SCHEPPELIN l'aîné,
avocat.

N. B. La minute de ce mémoire ayant été remise à M. Kuhn , secrétaire de l'Officialité , pour en faire la présente copie le 1^{er} juin 1792 , le soussigné luy a demandé aujourd'hui , 16 juin , même année , s'il avait fini ce travail . — Sur quoy M. Kuhn luy a délivré la présente copie en disant que , par ordre du rédacteur , il a confié la minute au sieur Raspieler légiste pour en tirer copie . Le soussigné observe ceci , parce que le S^r Scheppelin rédacteur étant ici hier a prié en pleine conférence , qu'on ait attention de ne rien laisser transpirer de la présente relation .

SCHUMACHER , *secrét. au Conseil intime.*

NOTES.

A. Départ du Prince-Evêque de Bâle.

Le Prince de Roggenbach quitta sa résidence le 27 avril, à 11 heures du soir, escorté des troupes autrichiennes jusqu'au mont Re-pais, d'où elles continuèrent leur route vers Delémont. L'Evêque avait pour l'accompagner une partie de sa garde et des chasseurs, jusqu'à Glovlier, où l'on arriva le 28, à 6 heures du matin; ici les chasseurs restèrent seuls et l'on poursuivit le voyage jusqu'à Bellelay. Il était 11 heures quand le souverain fugitif franchit le seuil de l'abbaye. Les chasseurs furent renvoyés. Le Prince coucha au couvent avec sa suite, et le lendemain 29, après avoir entendu la messe et déjeûné, il partit pour Bienne où il fit son entrée à 5 heures du soir. Voici les personnes qui accompagnèrent l'Evêque à sa nouvelle résidence : l'archidiacre baron de Glèresse, le grand chanoine de Maler, le grand maréchal de la cour, baron de Roggenbach, le secrétaire intime Schumacher, les grands officiers de Blarer, de Rosé, d'Andlau, l'official Didner, le conseiller ecclésiastique et chapelain de la cour Koenig, le procureur général Scheppelin, les membres du conseil aulique, Nizol et Migy (qui retourna à Porrentruy le 2 juin), les membres de la chambre, Raspiebler, Joliat, Kohler et Uffholz, secrétaire, Arnold, employé à la chancellerie. Le conseiller intime de Grandvillers s'était déjà ensui à Soleure, et le conseiller intime de Bilieux, chargé d'une mission du Prince auprès de l'ambassadeur de France en Suisse, Barthelemy, fut de retour à Bienne le 30 avril. (Extrait des *protocoles* du Conseil intime, séance du 29 avril.)

B. Le général de Custine.

Dans les *Mémoires posthumes du général de Custine*, publiés en 1794 par son aide-de-camp Baraguay-d'Hilliers, il est parlé en ces termes de l'occupation de Porrentruy : « Peu après le commencement de la guerre, dont la déclaration avait été prononcée le 21 avril, le général Custine fut chargé de marcher avec un détachement de 6,000 hommes, pour déloger les Autrichiens qui occupaient les gorges du païs de Porentrui. Cette expédition ne fut ni pénible, ni dangereuse, car les troupes autrichiennes étant en trop petit nombre, pour tenter de faire résistance et ne pouvant être appuyées par aucun corps, se retirèrent sans attendre les Français..... » (p. 1 et 2.)

Le général avait prévenu le 28 avril l'Evêque de Bâle de l'arrivée du général Ferrière ; dix jours après, il lui adressa la lettre suivante pour le rassurer sur l'occupation du pays :

Oberhagenthal, le 9 may 1792,

l'an 4 de la liberté.

Seigneur !

« J'ai l'honneur d'assurer Votre Altesse que les troupes françaises à mes ordres, qui occupent les défilés du païs de Porrentruy, en vertu des traités de la France avec les Princes-Evêques vos prédécesseurs, ne se permettront pas la plus légère atteinte sur les propriétés, qu'elle respecteront, surtout celles de Votre Altesse Sérénissime.

» Les Français détruiront sans doute, par une discipline et un ordre sévère, ces bruits, que quelques malveillants, quelques ennemis de Votre Altesse elle-même, ont cherché à répandre sur leur conduite. Elles éviteront de se mêler d'aucune affaire étrangère à la lettre des traités. Votre Altesse n'ignore pas qu'ils lient strictement ceux qui les réclament.

« Les officiers qui commanderont dans le païs de Porrentruy sous mes ordres, employeront tout ce que la persuasion peut suggérer, pour entretenir parmi les habitants cet esprit de paix, qui seule peut faire le bonheur des nations, assurer la tranquillité, la félicité de leurs chefs.

» Les Français, voulant vivre et mourir libres, ont pensé que le meilleur moyen d'y parvenir, était de confier le dépôt et l'exécution des lois à un seul ; ce principe est la base de leur constitution ; ils laisseront aux autres nations leurs lois ; ils seront aussi fidèles à ce principe qu'inébranlablement attachés à ne laisser donner aucune atteinte à celles de leurs représentants. »

*Le Lieutenant général commandant la force armée
dans le département du Haut-Rhin,
CUSTINE.*

Le Prince répondit de Bienne, le 14 mai, à la lettre du général : « Veuillez, dit-il entre autres, agréer mes remerciements avec l'hommage de ma reconnaissance, qui serait parfaite, Monsieur, si par la présence de vos troupes les honnettes gens, qui travaillent au maintien de l'ordre et de la constitution de l'Evêché, étoient à même de continuer de faire le bien et de réprimer des novateurs desquels mon païs a tout à craindre, et qui malheureusement quoiqu'exilés par la loi sont rentrés immédiatement après l'arrivée de vos troupes. »

C. Le général Ferrière et Rengguer.

Le rôle considérable joué dans l'occupation de Porrentruy par le général Ferrière, mérite que l'on s'arrête un instant sur ce personnage, dont le caractère et les allures tranchaient avec la conduite du général Custine. Bientôt, dans les affaires, cette dernière personnalité s'efface et l'ancien commandant de Belfort occupe le premier rang. Dans sa séance du 16 mars, le Conseil intime reçut communication d'un entretien de deux heures qu'un sujet fidèle, Bury de Courtemaiche, avait eu avec le général. La relation parut assez importante pour être consignée par le secrétaire au protocole du Conseil. Cette relation est assez étendue ; nous en extrayons les passages principaux, qui se rattachent à la suite des événements : « Pendant cet entretien avec le général Ferrière, cette personne a eu tout le temps d'approfondir son caractère et de reconnoître que c'étoit un homme atroce et perfide qui a néanmoins le dehors persuasif et mieleux ; qu'il n'est pas de bonne intelligence avec le général de Custine, lequel il taxe d'être un personnage de l'ancien régime, qui, par conséquent est beaucoup plus sûr pour S. A. que pour lui ; qu'il ambitionne d'avoir lui seul le commandement des troupes de l'Evêché de Basle, comme il l'avoit à Avignon, disant que les choses étoient bien allées pendant qu'il y étoit et beaucoup mieux que depuis qu'il avoit quitté ; que M. Ferrière avait d'abord fait semblant d'être indifférent pour Rengguer, tandis que par la suite de ses discours et le développement de ses intentions, il avait donné à connoître que non-seulement il étoit d'intelligence avec lui, mais qu'il appuyeroit l'exécution de ses projets ; que par tout ce qui avoit été dit, il avoit bien compris que le but de l'entrée des troupes françoises dans l'Evêché, n'étoit pas tant d'occuper les gorges et les défilés, que d'y opérer une révolution à la françoise, et que l'envoi des 565 gardes nationales du Limousin, arrivées à St-Ursanne le 10 du courant, ne s'étoit faite que pour favoriser une insurrection dans la Franche-Montagne des Bois ; qu'il y avoit néanmoins apparence que ces gardes nationales, dont l'arrivée avoit brouillé M. de Ferrière avec M. de Custine, pourroit bien être rappelé (?) pour laisser le commandement à M. de Ferrière seul. »..... La personne ajoute que le général lui a témoigné l'envie d'entrer en relation avec le Prince pour lui faire des propositions, mais comme c'est une âme « avide de lucre et de jouissance, » il n'aurait d'autre mobile que l'intérêt, et servirait le Prince, le peuple ou Rengguer selon qu'il en retirerait le plus de profit. Le général « donnoit audience à tous les sujets mécontents de l'Evêché, même par attrouppement » dans la cour du château de Delémont..... Rengguer s'étant présenté au sénat de Bâle, et celui-ci lui ayant fait

observer que sa tête était mise à prix, Ferrière observa que l'on devait prendre garde, vu que Rengguer « par sa demeure d'une année à Paris, y avoit acquis la qualité de citoyen françois et qu'étant garde nationale du district de Notre-Dame, « attenter à sa personne, ce seroit provoquer la garde nationale entière qui ne manqueroit pas de le venger. » Le général parlait avec mépris de l'ambassadeur Barthelemy qui avoit écrit en faveur de l'Evêque de Bâle, disant que « s'il étoit question de déployer quelque hostilité contre l'Evêché, ce seroit l'affaire d'un déjeûné, que tout seroit réduit. » — A la suite de cette relation, on lit dans le protocole : « De tout quoi il résulte : 1^o que M. de Ferrière est un homme extrêmement dangereux, fauteur de Rengguer et qu'il seroit de toute nécessité de l'éliminer ou, si la dignité de S. A. le permettoit, de le gagner et de l'achepter, et 2^o que tout ce qui est contenu dans la présente relation confirme clairement la réalité des projets de Rengguer, rapportés dans la relation ci-jointe envoyée à S. A. avec une lettre du 14 may 1792. »

Cette lettre était du baron de Reinach, maréchal de camp et colonel du régiment du Prince-Evêque au service de France ; elle accompagnait la relation assez longue d'une conversation que Rengguer avait eue à Bâle le 10 mai avec un ancien ami qui « aujourd'hui le déteste du fond de son âme. » C'est un exposé de la conduite du patriote et de ses projets. Les Etats de l'Evêché n'étant pas libres sous la pression des bayonnettes, Rengguer s'était rendu à Paris muni de pouvoirs de la ville de Porrentruy et des 4 baillages « qui réclamoient la protection de l'Assemblée nationale pour obtenir leur indépendance. » Les intrigues du Prince avaient fait démentir ses pouvoirs et empêché l'assemblée de venir à son secours et à celui des Constituants. « Mais, poursuit la relation, à force de sollicitations, ayant d'ailleurs le ministre des affaires étrangères entièrement pour lui, qui lui avoit promis une place d'ambassadeur, il étoit parvenu à faire entrer les troupes françoises dans les états du Prince pour s'emparer des gorges et défilés ; qu'il avoit si bien démasqué le Prince, qu'il l'avoit fait reconnoître pour un ennemi déclaré de la France, qui avoit respecté la cocarde et l'uniforme nationales ; que le général Custine n'avoit point rempli les ordres qu'il avoit reçus, puisqu'il auroit dû faire prisonniers les Impériaux, qui étoient à Porrentruy, que M. Luckner s'en étoit plaint à l'Assemblée nationale. Le Sr Rengguer a dit qu'il avoit eu de différentes entrevues avec M. Ochs à Basle, que l'état avoit envoyé l'année dernière à Paris ; qu'il venoit de Basle, qu'il avoit eu des dépêches pour l'Etat et cette ville du Ministre des affaires étrangères, et qu'enfin il avoit sollicité et obtenu la permission de faire imprimer à Basle des lettres convocatoires pour la tenue des Etats libres à Porrentruy ; qu'il

sera indifférent que les députés s'y rendent ou non, qu'il tâchera de faire une insurrection dans le pays, de gagner le peuple pour l'engager à demander à être libres comme les François et d'implorer pour cela le secours, l'appui et la protection de la France..... ; que si le peuple acceptoit son plan, que la troupe le protégera ; que l'on y formera des municipalités et qu'il sera mis sur le pied françois, et en ce cas on forceroit les Biennois à renvoyer le Prince, sinon on leur déclarera la guerre, et que s'il pouvoit se saisir de la personne du Prince, qu'il le feroit arrêter et conduire à la haute Cour nationale, et le fera juger comme coupable de crime de lèze-nation françoise et qu'il obtiendroit à force armée des grandes indemnités et qu'alors il resteroit constamment dans les gorges un Régiment françois pour la perception des droits et péages et empêcher la contrebande ; que si le peuple ne profitoit pas de ce moment, qu'il feroit retirer les troupes à la réserve de celles destinées pour la garde des défilés. Le Sr Rengguer m'a paru avoir de la méfiance pour le sieur Custine ; il va joindre le général Ferrière, qu'il croit plus propre à seconder ses exécrables desseins. Il m'a paru qu'il entend faire de la Principauté un comté d'Avignon ; il fera sans doute valoir les réclamations de la lie du peuple, comme une voix unanime et générale, peut-être qu'il emploiera des vexations pour avoir des signatures... »

Ces nouvelles étaient graves et demandaient de prendre immédiatement un parti décisif. Le conseil décida d'en donner communication à M. de Wattenwyl, bailli de Nidan, aux représentants du Prince auprès de la Diète helvétique à Frauenfeld, au haut Etat de Soleure, et au résident au nom de l'Evêque à Vienne, à l'archevêque palatin à Mayence et aux députés à la Diète germanique. Mais les événements se précipitaient et Rengguer tenta son entreprise avant que les alliés de l'Evêque pussent intervenir même diplomatiquement.

D. La journée de l'Ascension.

L'attaque du château ou la *journée de l'Ascension* fut un triomphe pour le parti de l'Evêque, mais en même temps elle démontra que le conseil de Régence avec ses faibles forces ne pouvait soutenir plus longtemps une lutte inégale. On apprit ces événements à Bienne le lendemain matin par un exprès envoyé en toute hâte de Porrentruy et de la bouche d'un témoin oculaire, le prévôt Raspieler, qui venait rendre compte au souverain de l'état des choses. Le conseil se réunit de suite ; le bailli de Nidau était présent. On donna lecture de la lettre du conseiller Paris, des papiers saisis dans la voiture de Rengguer et l'on entendit le rapport du prévôt Raspieler que l'on consigna au protocole avec les missives précédentes. Ces pièces ont une valeur histo-

rique ; nous les reproduisons ; elles confirment, en le complétant, le récit de l'avocat Scheppelin.

A Monseigneur l'Evêque de Bâle.

Monseigneur,

« Enfin l'explosion tant annoncée s'est faite cette après midy 17 may 1792. M. Rengguer, à la tête d'environ 600 païsans, dont quelques-uns armés de fusils, mais la plupart de gros tricots pointus, ont voulu entrer de force au château. Ayant été ce matin prévenu de tout ceci, nous sommes allés, M. Scheppelin et moi, par délibération de notre conseil, donner un réquisitoire à M. le maître-bourgeois Dichat, par lequel nous l'invitions d'assembler la bourgeoisie, de lui expliquer ce dont nous étions menacés, et la prier de nous donner main forte en cas de besoin. Tout nous a été promis et l'on ne nous a rien tenu. M. Jaquet vous dira, Monseigneur, comme tout s'est passé, je n'ai pas le temps de le détailler : il est près de minuit et mes yeux se ferment. Voyant que nous ne voulions pas les laisser entrer, ces païsans enragés ont mis le feu dans le chantier du bois à brûler. La sentinelle de la Refous ayant crié au feu, nous avons été obligés d'ouvrir la porte pour aller l'éteindre. Nous avions envoyé inutilement demander du secours à la ville, c'est alors qu'il a fallu faire usage des armes à feu. Un de vos chasseurs, le père du domestique de M. Jobin, a été tué de notre part, et de l'autre deux païsans, et un que l'on a conduit à l'hôpital, a été mortellement blessé. Si nous n'avions pas tiré en l'air pour les ménager, nous en aurions tué plus de 30 : mais c'est toujours trop et ça été à notre corps défendant. M. Rengguer s'est sauvé, a abandonné sa voiture et ce qui étoit dedans. Voici quelques papiers que l'on y a trouvés, c'en est assez pour découvrir toute la trame qu'il a ourdie. Il n'oubliera rien pour se venger de nous, et nous venons d'être assurés que demain de bon matin, une troupe de Limousins de St-Ursanne et une de Delle viendroient nous attaquer. Je suis descendu, ces MM. et moi, à l'hôtel-de-ville pour savoir si la bourgeoisie viendrait nous soutenir, M. le lieutenant Béchaux et M. le conseiller Rossé m'ont répondu que la bourgeoisie n'avait rien à défendre au château, que chacun défendoit ses foyers ; on doit nous sacrifier moi et mes collègues au ressentiment de M. Rengguer, et les troupes doivent exercer sur nous la vengeance qui devoit l'être pour les païsans. Il est aisé de sentir que nous ne pouvons plus être ici d'aucune utilité. Deux de ces MM. m'ont confié qu'ils alloient se cacher où ils pourraient. Je sens que ceci va être le pendant d'Avignon, voilà pourquoi on n'a pas voulu nous donner des troupes. Je me serai égorgé sans aucune utilité pour le bien de la chose, ainsi il est plus prudent de m'évader vers le point du jour. Il est malheureux de n'avoir pu soutenir

plus longtemps le poste qui m'étoit confié ; j'en gémis, mais Votre Altesse est trop juste pour ne pas sentir que nul n'est tenu à l'impossible. »

» J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect de Votre Altesse le t. h. et t. o. s. »

P. PARIS.

« P.-S. Ce qui me fait craindre que le château n'ait un mauvais sort, c'est que MM. Priqueler et Voisard qui sont arrivés ce soir, ont engagé M. Richard de faire partir M^{me} sa sœur encore cette nuit du château. »

Copie d'une lettre écrite de la main propre de Rengguer.

Delémont, ce 12 may 1792.

Monsieur,

« Je viens de parler à M. Ferrière, auquel j'ai remis l'ordre du ministre, qui est adressé à l'officier commandant les François dans ce païs. Il est brouillé à couteau tiré avec ce commandant, qui est M. de Custine. Il m'a chargé, ou plutôt prié, d'écrire au ministre, avec lequel j'entretiens une correspondance, qu'il ait à lui donner le commandement en chef, ou à lui accorder sa retraite, attendu qu'il ne veut plus servir sous Custine, qui est son ennemi juré, de cette manière notre affaire restera en suspend jusqu'à ce que j'aye reçu une réponse du ministre, et nous sommes convenus ensemble, le général et moi, qu'en attendant je resterois ici. S'il obtient le commandement en chef, il m'a juré sur sa tête que ça ira ; s'il ne l'obtient pas, il se retirera, et alors j'intimerai l'ordre du ministre à M. de Custine, qui est un aristocrate, et qui pourroit peut-être, si je lui en faisois part à présent, gâter toute notre affaire. Ce qui me fait peine, c'est d'apprendre que, dans une huitaine de jours, le Prince retournera à Porrentruy avec toute sa cour. Alors adieu panier, si vous ne prévenez, c'est-à-dire si vous n'empêchez pas ce retour, en faisant quelque expédition populaire au château et dans les maisons les plus coupables, pour qu'ils ne soient pas tentés d'y rentrer. Si le peuple dans cette occasion ne montre pas de l'énergie, c'en est fait de lui, il retombera dans l'esclavage. Ainsi voyez avec nos amis ce qu'il y a à faire. Réunissez-vous quelques centaines de patriotes ; emparez-vous des canons du château ; menez-les dans les villages ; gâtez les appartements du Prince, de Billieux, de Roggenbach, etc., et montrez de l'énergie, comme l'ont fait les François. Je mets ma tête en gage que vous ne risquez rien. Les troupes françoises vous laisseront faire, comme elles en ont reçu les ordres ; et aussitôt une réponse reçue de Paris, je vole à vous, pour faire le grand coup, mais il est essentiel d'empêcher que le Prince n'arrive. Si vous ne voulez pas prendre ce parti, prenez au moins ce-

lui de faire faire une forte garde nuit et jour près de Pierre-Pertuis, et de faire en sorte que rien ne puisse entrer ni sortir par là. Ne fe-rez-vous pas aussi une visite aux chasseurs, qui m'en veuillent ? il y a longtemps que leurs maisons devroient être démolies. Il est essentiel que la garde du château soit désarmée ; on m'assure que la plupart des soldats tiendront avec le peuple. Je vous le répète, que les troupes françoises vous laisseront faire, et qu'il y en a même qui s'habilleront en païsans, pour se mêler avec vous et vous aider. Que si Custine étoit assez aristocrate pour donner des ordres contraires, alors ce se-roit une raison de plus pour s'en plaindre et le faire casser ; alors notre affaire seroit gagnée. Faites-moi l'amitié de m'envoyer mes let-tres et journaux, que vous trouverez à la poste, et marquez moi ae que vous avez fait. »

Rapport.

« Ce dix-huit may 1792, à 9 heures du matin, est arrivé à Bienne un homme de confiance, bourgeois de Porrentruy, lequel a déclaré qu'en retournant dès la vallée de Delémont à Porrentruy le jour d'hier, il a fait rencontre à Cornol de la voiture de Rengguer, dans laquelle ledit Rengguer étoit avec Crétin et le jeune Moser, entourée d'une populace partie armée, au nombre d'environ 200, tant hommes, femmes, qu'enfants, Derrière la voiture étoit un chasseur de Son Altesse, que le relatant a revu au château, et duquel il a appris qu'il avoit été forcé de se mettre derrière la voiture ; ledit chasseur a été désarmé ee entrant à Porrentruy. Le relataut, après avoir fait voyage depuis Cornol à Courgenay de compagnie avec ces gens-là, chemin faisant il a pu en renvoyer une dizaine qu'il connoissoit plus particulièrement, et qui al-loient à Porrentruy sans savoir pourquoy, sinon que Rengguer leur promettoit à boire et à manger et la reddition des armes. Arrivé à Courgenay, il est resté en arrière pour ne pas arriver en ville en même temps, et une demi-heure après seulement, il a piqué son cheval, et après avoir mis pied à terre en ville, il est monté aussitôt au château où il a trouvé la porte fermée ; le Sr Lhoste, secrétaire, et Bouhelier, écuyer de S. A. étant survenus, la porte a été ouverte par la garde de S. A. Entré au château, il a trouvé le Sr Piquerez avec son détache-ment, et M. le conseiller aulique Paris sous les armes dans la cour du château avec d'autres officiers et serviteurs de S. A. Sont encore sur-venus de temps à autre des patrouilles de la ville, notamment un pi-quet composé des S^{rs} avocats Scheppelin, Dichat fils, Phœninguer et Dubail fils, pour s'enquérir des besoins pour la défense du château ; ont succédé les avocats Raspieler, Guélat, Arnoux et le maçon Schwez-ler tous armés, lesquels sont restés au château la nuit entière à l'ex-

ception du Sr Dubail fils, qui a été obligé de descendre pour patrouiller hors de ville, où il y avoit une patrouille d'environ 60 hommes, le chevalier de Rinck avec MM. Paumier et Paul en tête.

» Le relatant passa aussi la nuit au château où il s'arma, et attendoit le jour pour partir à l'effet de venir annoncer l'action de la ville qui s'est passée comme suit :

« Les païsans, arrivés à la porte St-Germain, où d'autres se sont réunis venant de divers côtés et près de 500, avec Rengguer en voiture, ont traversé la ville et sont sortis par la porte de Courtedoux, sans avoir fait aucun mal et sans avoir souffert de résistance pour monter la côte. Ayant trouvé les portes du château fermées, et ayant été averti par Lemanne le perruquier à Cornol, où il s'étoit rendu dans la journée d'hier, suivant que le relatant l'a entendu des païsans, que le château feroit résistance, ils ont pris le chemin du magasin à bois avec la voiture de Rengguer, et ont mis le feu au chantier, ce qui a engagé les défenseurs du château à faire une sortie avec une pièce de canon, les chasseurs de S. A. en tête, en nombre de 8 environ ; que le relatant, comme tout le monde le dit, peut aussi assurer que les premiers coups de fusil sont partis de la troupe des païsans sur les chasseurs, ce qui a engagé le relatant à dire au Maître-bourgeois Dicchat, aux S^{rs} Béchaux et Fischer, qui étoient députés du Magistrat et de la ville vers Rengguer, pour lui demander ce qu'il vouloit, de se retirer dans les écuries du château, et au même instant on cria depuis la Refouse : au feu, au magasin du bois ! ce qui a empêché ces députés de pourparler avec Rengguer, et obligea les défenseurs du château à tirer sur ces gens-là pour les disperser ; on lâcha beaucoup de coups de fusils et un seul coup de canon qui fut dirigé pour épargner le peuple à terre ; des coups de fusils tombèrent d'abord, du côté des défenseurs de la cour, un chasseur de S. A. nommé Vuille, et du côté des païsans, deux qui sont tombés roides morts, l'un dans le jardin du chasseur, l'autre à la Vignatte, et un troisième mortellement blessé a été porté à l'hôpital en criant qu'on l'acheva, et probablement à l'heure qu'il est, il est expiré. Pendant la mêlée ou l'action, Rengguer se sauva et prit, à ce qu'on dit, avec le jeune Moser la route de Delle par le Fahy; Crétin a reçu une blessure à la cuisse, et a été mené par sous les bras chez sa belle-sœur, la veuve Werner, par les deux filles de Collon. Le relatant ne peut dire le nombre des blessés, mais il est probable qu'il y en a plusieurs du côté des agresseurs ; du côté des défenseurs, quoique tous se soient portés hors du château, sauf un piquet de la garde de S. A., il n'y a qu'un nommé Cordelier chasseur, qui a reçu une contusion du même coup qui a fait mordre la poussière au valeureux Vuille. Après l'action la voiture de Rengguer a été mise en pièces et pillée au chantier où elle étoit abandonnée L'on dit qu'on

a trouvé des papiers de conséquence remis au conseil de Régence. Deux habits de gardes-nationaux, appartenant à Rengguer et à Moser fils, sont tombés sous la main d'un étranger. L'attrouement ainsi dissipé, le reste de la nuit se passa tranquillement, et toutes les personnes mentionnées en la présente déclaration restèrent debout et armées au château pendant toute la nuit, et un courrier a été envoyé de suite par la Régence et le Magistrat au général Ferrière pour l'informer de la chose, sans que le relatant sache si on lui demandoit du secours ou non. Voilà le récit fidèle de la chose, tel que le relatant peut l'affirmer par serment au besoin. Fait à Bienne, jour et an que dessus, et rédigé par le soussigné. »

(Signé) RASPIELER, prévôt.

« On a ajouté de la part du relatant, que la communauté de Courtedoux est venue offrir ses services pour la garde du château, et en effet il y a eu une patrouille de dix hommes de Courtedoux au château pendant la nuit. »

Au conseil tenu le 18 mai, en présence du Prince de Roggenbach, assistaient le grand doyen de Rosé, le conseiller intime de Roggenbach, l'archidiacre de Glèresse, le secrétaire Schumacher, Raspieler, directeur de la chambre, Brodhag, directeur des postes, et M. de Wattenwyl. Il semble que les graves nouvelles reçues de Porrentruy eussent été suffisantes pour prendre une délibération sérieuse, mais d'autres, non moins importantes, jetaient un triste jour sur la situation. On recevait encore du bailli des Franches-Montagnes un rapport constatant que ce même jour 500 gardes-nationaux français avec 2 canons étaient arrivés à Goumois. Le directeur Brodhag confirmait le rapport de Bury de Courtemaiche, touchant le général Ferrière, ses relations avec Rengguer et la conduite de celui-ci à Delémont ; tous deux, loin de calmer le peuple, l'engageaient à prendre les armes. Aussi fut-il résolu de ne pas accepter les offres de Ferrière, qui réclamait de lui abandonner les moyens de défense et de sûreté publique. Par contre, on décida de transmettre aux états voisins de la Confédération helvétique la copie des relations et lettres susmentionnés avec le manifeste que le Prince avoit adressé le 9 mai à ses sujets. Si l'on n'avait pas de confiance en Ferrière, on espérait d'avantage en Custine, directement en cause, puisqu'il était l'objet de la haine de Rengguer et du général sous ses ordres. On lui écrivit donc le 18 mai. Après avoir rappelé l'attaque du château par le syndic des Etats, la lutte sanglante qui en avait été la suite, et la fuite du chef, abandonnant sa voiture et ce qu'elle renfermait, on ajoute : « Parmi les papiers qu'on y a trouvés était la minute écrite de sa main propre d'une lettre dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie, ainsi que de la relation officielle qui m'a été faite ce matin sur les circonstances de cet événement. »

« Je ne doute pas, Monsieur le général, que vous ne jugiez à propos d'agir en conséquence de promesses et de sentimens, que vous m'avez manifestés dans toutes vos lettres pour le maintien de la tranquillité et de l'ordre public dans mes états. C'est dans cette entière confiance que j'ai l'honneur d'être, etc. »

Erreur trompeuse ! le général répondit au Prince le 19 ; mais la missive ne parvint à la Cour que le 1 juin. Il déplorait les désordres dont Porrentruy avait été le théâtre, rappelait que malgré son désir de maintenir la tranquillité dans l'Evêché, il devait se borner aux limites de son autorité toute militaire et à la lettre des Traités ; « d'après lesquels, dit-il, il m'est absolument impossible de mettre des troupes dans la ville de Porrentruy, qui n'est pas un poste nécessaire à la défense des défilés. J'engage donc Votre Altesse de recourir au Roi, chef suprême de l'armée et chargé des relations de France avec les puissances étrangères, de qui seul je puis recevoir l'autorisation d'effectuer la demande que forme V. Altesse. » — Le général ne doute pas des bonnes intentions du Roi et de l'Assemblée nationale. La Cour fit des démarches en ce sens, mais sans grand résultat.

Le 19 mai le Conseil tint une nouvelle séance pour s'occuper de la défense du château et prévenir une seconde attaque de Rengguer. La garde en fut confiée au capitaine de Rinck, chevalier de Malthe, à Paumier et Paul lieutenants et Piquerez lieutenant de la garde du Prince, qui s'étaient bien montrés le 17. Le choix du capitaine de Rinck, appartenant à une famille noble très attachée au Prince-Evêque, et officier au service de France en congé, donna lieu plus tard à des réclamations de la part du général Ferrière.
